

## **XVIème session – Delémont 5 au 7 novembre 2003**

- [Le tourisme, outil de promotion de la langue française](#)
- [La coopération entre l'Union européenne et les pays ACP](#)

Le tourisme, outil de promotion de la langue française

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région Europe, réunie à Delémont du 5 au 8 novembre 2003 :

Rappelant que l'objectif principal de la Francophonie est de garantir la diversité et le dialogue des cultures, fondements d'un humanisme démocratique,

**Considérant** le tourisme comme vecteur de dialogue des cultures, facteur de croissance économique et de création d'emplois, moteur de lutte contre la pauvreté et outil de développement,

**Considérant** le tourisme comme une alternative pour les territoires ou secteurs en déclin et une source de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,

**Rappelant** le code mondial d'éthique du tourisme arrêté par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), en 1999, qui introduit le principe du développement durable en matière de tourisme,

**Convaincue** que la langue joue un rôle déterminant dans le choix des destinations touristiques et que, par conséquent, le secteur du tourisme doit concourir de manière décisive à la promotion du multilinguisme et de la langue française,

**Constatant** que depuis quelques décennies la terminologie anglo-saxonne s'est imposée dans de nombreux domaines notamment dans ceux de la télématique, du trafic aérien, des opérations bancaires, etc,

**Demande** au Sommet de la Francophonie d'accroître les moyens donnés à TV5 comme soutien essentiel du tourisme francophone, espace de solidarité, vecteur de développement économique et culturel et souhaite que toutes les entreprises francophones des secteurs aériens et hôteliers généralisent l'offre de TV5,

**Demande** aux Parlements et Gouvernements des Etats membres de la Francophonie européenne :

a) de veiller à valoriser le multilinguisme et par conséquent à introduire dans les programmes de formation aux métiers du tourisme l'enseignement du français et en français ;

b) de veiller à introduire dans les cursus de formation aux métiers du tourisme un programme spécifique au principe éthique du tourisme durable ;

c) de prendre toutes mesures en vue d'une reconnaissance mutuelle des diplômes au sein de la Francophonie européenne afin de valoriser l'apprentissage de plusieurs langues et d'intensifier la mobilité éducative dans les formations aux métiers du tourisme ;

d) d'accroître l'effort de coopération, en particulier par une augmentation des programmes d'échanges dans le domaine du tourisme (bourses, stages de perfectionnement et d'apprentissage, etc) et par la création d'un réseau francophone des écoles supérieures du tourisme ;

e) de concevoir des politiques linguistiques qui induisent l'emploi obligatoire de la langue française dans les fonctions touristiques et sur les affichages situés dans les lieux où le flux humain est important (les aéroports, les gares, les sites touristiques prisés et les événements internationaux) ;

f) de veiller d'une part à la traduction en français des sites des parlements et gouvernements, membres de la Francophonie, d'autre part à la publication sur ces sites, de pages web visant à promouvoir le tourisme dans leur pays en se fondant sur leur attachement à la Francophonie ;

g) de saisir les occasions qu'offrent les événements internationaux pour faire la promotion en français du tourisme de leurs pays (Parlement francophone des jeunes, réunions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Jeux de la Francophonie, Sommets de la Francophonie, expositions universelles, etc) et de mettre à profit les vitrines dont disposent les pays de la Francophonie à l'étranger (postes diplomatiques, délégations, etc) ;

h) d'initier des produits touristiques fondés sur les cultures francophones ;

i) d'intégrer des manifestations culturelles francophones à des événements nationaux dans les pays membres de la Francophonie et en particulier dans ceux où le lien traditionnel avec la langue française se fragilise ;

j) d'encourager le développement du tourisme transfrontalier ou interrégional de nature à promouvoir la diversité culturelle en profitant des nombreuses frontières terrestres et maritimes francophones sur les cinq continents;

k) de veiller à multiplier les jumelages entre les cités des pays membres de la Francophonie ;

**Demande** à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie d'intégrer ces requêtes à l'avis qu'elle présentera au prochain Sommet consacré au développement durable.

**Recommande** aux instances de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie d'être attentives à la diffusion de TV5 dans les différents lieux où se tiennent leurs réunions.

**Demande** à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie d'envisager :

a) de mener une réflexion dynamique sur le tourisme outil de promotion de la langue française et moteur de développement économique et social ;

b) d'examiner la possibilité d'ouvrir, dans le cadre des expositions universelles, un espace de la Francophonie où chaque pays membre pourrait faire sa promotion et en particulier les pays dans l'impossibilité de participer à un tel événement.

La coopération entre l'Union européenne et les pays ACP

L'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Delémont le 6 et 7 novembre 2003,

Considérant le bilan de la coopération entre l'Union européenne et le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), régie successivement par les Conventions de Yaoundé, puis de Lomé;

Prenant acte des nouvelles orientations vers un véritable partenariat contenues dans l'accord de Cotonou, entré en vigueur en avril 2003;

Considérant également les conséquences de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancun en septembre 2003;

Estime que l'échec de la Conférence de Cancun justifie plus que jamais l'engagement de l'Union européenne, bientôt élargie à 25 membres, auprès du Groupe des pays ACP;

Se réjouit à cet égard des avancées contenues dans l'Accord de Cotonou, et notamment de ses dispositions relatives à la dimension politique du partenariat et à l'amélioration de l'efficacité de l'aide financière;

Souligne la nécessité de mettre en place rapidement les modalités pratiques du dialogue politique prévu par l'Accord, en y associant étroitement la dimension parlementaire, notamment par le biais de l'Assemblée paritaire UE/ACP;

Soutient le processus d'intégration régionale des pays ACP encouragé par l'Accord, afin d'améliorer l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale, de façon équitable et en vue de favoriser le développement durable en contribuant à éradiquer la pauvreté de ces pays;

Souhaite que le nouvel organisme Europeaid soit doté dans les plus brefs délais des moyens lui permettant d'assurer une gestion efficace et transparente de l'aide de l'Union européenne;

Recommande à l'Union européenne de poursuivre et de renforcer son rôle de médiateur au sein des organisations multilatérales, afin d'obtenir pour les pays en développement une réduction de la dette ainsi que des conditions leur permettant de s'insérer dans l'économie mondiale;

Souhaite que la coopération interparlementaire, dans le cadre de l'APF, participe plus activement d'une part au renforcement des capacités d'expertise des pays ACP dans les négociations commerciales internationales et d'autre part à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF demande à toutes ses sections, chacune dans son Parlement, d'être vigilantes sur les modalités d'application de l'Accord dans ses orientations politiques, économiques, financières et sociales.